

A/ LES BOVINS

En ce qui concerne les modalités de facturation, liées à l'IPG et au suivi sanitaire, elles s'appliquent pour les documents envoyés (factures) sur les bases suivantes :

- 1- différenciation sur la facturation du volet IPG et du volet Sanitaire ;
- 2- lors de l'envoi des factures, il est joint au relevé les événements par animal concernant l'IPG, le sanitaire et les analyses d'introduction ;
- 3- lors de modifications ou évolutions spécifiques, une information est communiquée au verso de la facture.

I) LE VOLET IPG ... ET LA CVO [cf. tableau Participation GDS 2011]

Le volet IPG est facturé uniquement aux éleveurs pour lesquels FODSA-GDS 12 possède la délégation de la Chambre d'Agriculture pour leur gestion et leur suivi ; à savoir, les élevages hors Contrôle de Performance.

Les tarifs facturés sont définis au niveau départemental par la Chambre d'Agriculture (EDE). En conséquence, les tarifs liés à l'IPG sont identiques pour tous les éleveurs, qu'ils soient en Contrôle de Performance ou non.

La FODSA est tenue d'effectuer des rapports annuels sur la mission IPG déléguée ainsi que sur les modalités du suivi Qualité de ses prestations. Dans le même temps, le suivi IPG de l'EDE et de FODSA-GDS 12 fait l'objet d'audits de la part de l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture) mais également de contrôles de l'Administration (DDCSPP, Ministère de l'Agriculture, UE) .

En lien avec le volet IPG, il est aussi facturé la CVO (Cotisation Volontaire Obligatoire) conformément au cahier des charges national mis en place dans le cadre de l'ATM Ruminants (Animaux Trouvés Morts) regroupant les 3 interprofessions (Bovins, Ovins, Caprins) pour une participation au financement de l'équarrissage [cf. chapitre Equarrissage]. L'organisme qui effectue l'appel de la CVO doit s'engager à faire deux rappels avant de clôturer la liste définitive des adhérents à l'Association Nationale ATM.

II) LE VOLET SANITAIRE : [cf. tableau Participation GDS 2011]

Pour le volet sanitaire, les actions s'inscrivent sur le plan règlementaire dans le cadre des délégations spécifiques et des actions collectives de suivi et gestion sanitaire.

La FODSA est tiers payant pour les maladies règlementées (hors FCO) :

Références honoraires vétérinaires *

2011 (H.T.)	Tuberculose (tuberculine)	Brucellose (prise de sang)	Vacations	Contrôles introduction	
				1 ^{er} animal	à partir du 2 ^{ème} animal.
Bovins	0.125 AMV soit 1.67 €	0.166 AMV soit 2.23 €	IBR/Bruc 1.086 AMV soit 14.57 €	1.199 AMV soit 16.09 €	0.166 AMV soit 2.23 €
Ovins/Caprins	Prise de sang. : 0.069 AMV soit 0.93 € (Participation État + 0.38 €)				
Observations	Participation de l'Etat pour les dossiers en Police Sanitaire mais aucune participation pour la prophylaxie bovine (sauf les ovins participation de 0.38 €)			Déplacement 0.05 AMV par km parcouru Soit 0.67 €	

Les tarifs sont validés par la Commission bipartite sur la base de l'Acte Médical Vétérinaire (soit 1 AMV = 13.42 € en 2011).

		Elevages Laitiers	Elevages Allaitants	Prise en charge	
				FODSA	Etat
Maladies Réputées Contagieuses (MRC) (1) et/ou Certification	Brucellose	Prophylaxie sur LGM par CIAL Auch ou LIAL Aurillac	Prophylaxie sur sérum (prise de sang)	X	
		Prise de sang individuelle si suspicion ou atypique		X	X
	Leucose	Epidémiosurveillance sur LGM par analyses sondage	Epidémiosurveillance sur sérum : prophylaxie et analyses sondage	X	
		Prise de sang individuelle si suspicion Analyses totalité		X X	X
	IBR	Prophylaxie sur LGM 2 analyses par an	Prophylaxie sur totalité du cheptel (prises de sang et analyses)	X	
		Prise de sang individuelle si LGM positif		X	
	Tuberculose	Suivi en abattoir et lors des mouvements d'animaux Tuberculation des cheptels sous surveillance (foyers déclarés de moins de 10 ans) et en production lait cru Tuberculation systématique si suspicion		X X	X
Hypodermose (Varron)		Analyses sur LGM par sondage	Analyses sur sérum par sondage	X	

(1) : cf. Références Honoraires Vétérinaires

		Elevages laitiers	Elevages Allaitants	Prise en charge FODSA	Participation
Suivi et gestion sanitaire collective	BVD	Analyses sur LGM 2 fois/an		X	
		Prises de sang pour les cheptels « à risque », « en alerte » ou « en plan »	Pour cheptel « à risques » ou « en plan » : analyses sur PS de prophylaxie ou PS spécifiques si hors prophylaxie		X
		Analyse introduction systématique			X
	Grande Douve	Analyses sur LGM 1 fois/an	Analyses sondage sur prises de sang prophylaxie 1 fois tous les 3 ans	X	
	Paratuberculose « clinique »	Prises de sang et analyses		X	X (80% Plan)
		Analyses (prises de sang de prophylaxie)			X (80% Plan)
Avortements + divers (Fièvre Q, Néosporose, Besnoitiose,...)	Prises de sang spécifiques et analyses Ex. : Analyses sur LGM si « suspicion » ou « clinique Fièvre Q » sur un élevage laitier		X	X	
Parasitisme	Projet de mise en place de Parasit'Info		X		

[cf. Partie C/ IV) Autres modalités financières]

B/ LES PETITS RUMINANTS :

Les factures transmises aux éleveurs concernant la gestion sanitaire des cheptels de petits ruminants sont bien différenciées de celles liées au volet IPG. Lors de modifications ou d'évolutions spécifiques, une information est communiquée au verso de la facture.

I) LE VOLET IPG ... ET LA CVO [cf. tableau Participation GDS 2011]

Le volet IPG est facturé uniquement aux éleveurs pour lesquels FODSA-GDS 12 possède la délégation de la Chambre d'Agriculture pour leur gestion et leur suivi ; à savoir, les élevages hors Contrôle de Performance ou hors Organisme Economique.

Les tarifs facturés sont définis au niveau départemental par la Chambre d'Agriculture (EDE). En conséquence, les tarifs liés à l'IPG sont identiques pour tous les éleveurs, qu'ils soient ou non en Contrôle de Performance ou en Organisme Economique.

La FODSA est tenue d'effectuer des rapports annuels sur la mission IPG déléguée ainsi que sur les modalités du suivi Qualité de ses prestations. Dans le même temps, le suivi IPG de l'EDE et de FODSA-GDS 12 fait l'objet d'audits de la part de l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture) mais également de l'Administration.

En lien avec le volet IPG, il est aussi facturé la CVO (Cotisation Volontaire Obligatoire) conformément au cahier des charges national mis en place dans le cadre de l'ATM Ruminants (Animaux Trouvés Morts) regroupant les 3 interprofessions (Bovins, Ovins, Caprins) pour une participation au financement de l'équarrissage [cf. chapitre Equarrissage]. L'organisme qui effectue l'appel de la CVO doit s'engager à faire deux rappels avant de clôturer la liste définitive des adhérents à l'Association Nationale ATM.

II) LE VOLET SANITAIRE : [cf. tableau Participation GDS 2011]

Pour le volet sanitaire, les actions s'inscrivent sur le plan règlementaire dans le cadre des délégations spécifiques (MRC) et des actions collectives de suivi et gestion sanitaire.

	Elevages Petits Ruminants	Prise en charge	
		FODSA	Etat
Brucellose (MRC)	Prophylaxie par sondage pour les ovins et sur la totalité de l'effectif pour les caprins : -Prises de sang -Analyses	X X	X X
Border Disease (Gestion sanitaire)	Analyses par sondage sur sérum à l'occasion de la prophylaxie + Analyses sur LGM pour les cheptels laitiers	X	
	Pour les cheptels avec suspicion : prises de sang complémentaires + Analyses individuelles ou en mélanges	X X	
Visna Maëdi	Statut d'élevage initial Suivi spécifique du cheptel	X (participation fonds VM)	
CAEV	Suivant les programmes de surveillance en cours (en lien également avec le Fond Sanitaire)	X	
Paratuberculose caprine			
Maladie Abortives	Prélèvements de sang et protocoles d'analyses	X (participation)	

C/ DIVERS :

I) LE FONDS F.A. → FUSION/TRANSFERT EN FONDS DE MUTUALISATION SANITAIRE = FMS

Le fonds FA des GDS a été constitué de 1992 à 1995 par l'ensemble des départements français suite à l'arrêt de la vaccination en 1991. Il a été utilisé pour l'indemnisation des éleveurs dont les élevages étaient situés à proximité immédiate de foyers français déclarés lors des derniers épisodes de Fièvre Aphteuse.

Ce fonds a fait l'objet d'une fusion/transfert, en 2010/2011, en Fonds de Mutualisation Sanitaire des GDS (FMS) dans le cadre des dispositions de l'article 71 du bilan de santé de la PAC et de l'article 26 de la Loi de Modernisation Agricole de juillet 2010.

Ce fonds FMS est géré dans le cadre du respect de l'application des statuts déposés et d'un règlement intérieur précis sous la responsabilité d'un bureau et d'un conseil d'administration de responsables professionnels de GDS ainsi que la mise en place de commissions techniques. Ces fonds spécifiques au FMS restent sur un compte bloqué à l'échelon du département.

Pour 2011, les participations sont les suivantes :

- 0,05 € en bovins ;
- 0,01 € en petits ruminants.

La participation 2011 est prise en charge par le Fonds Sanitaire interne à la FODSA. Cependant la participation au FMS apparaît sur le facturation.

Remarque : Tout éleveur qui était non-adhérent au fonds FA ou tout nouvel éleveur qui souhaite adhérer au FMS fera l'objet d'un appel à cotisation spécifique d'entrée (réf. Document national FMS).

II) LA C.S.S.A. (CAISSE SOLIDARITE SANTE ANIMALE) :

Face à la crise FCO, mais aussi aux risques d'autres crises sanitaires (maladies émergentes, ...), votre GDS a décidé avec tous les GDS de France de créer une Caisse de Solidarité pour aider les éleveurs les plus touchés en cas d'épizooties ; la première application a porté sur la FCO en 2008 et 2009.

Les modalités de répartition de la CSSA sont les suivantes :

- Section de réserve : pour les maladies enzootiques inscrites à l'OIE (Office International des Epizooties) ;
- Section d'intervention : pour les maladies d'intérêt national et ainsi contribuer à la lutte et/ou à la surveillance contre les maladies ou pathologies inscrites ou non à l'OIE mais présentant un caractère d'importance nationale dument constaté ;
- Section d'étude et de recherche : recherches et études sur la santé animale présentant un intérêt sanitaire (maladies, pathologies, génétique, hygiène, environnement,...) dans ses différentes dimensions, sous réserve d'un rapport établi par un Comité scientifique et technique ;
- Section régionale : dans la limite des cotisations respectives des GDS de leur région pour des actions et des problématiques sanitaires (pathologies, maladies,...) spécifique à une région (FRGDS).

Dans tous les cas, ce fonds ne fait pas l'objet d'un appel systématique. Le montant fixé est validé à l'échelon national et régional. C'est à ce titre que l'appel effectué en 2009 était partiel (FCO). Pour l'année 2010, il n'y a pas eu de demande de participation pour la CSSA.

Pour 2011, la participation CSSA est intégrée dans le FMS et représente :

- 0,02 € des 0,05 € appelés dans le cadre du FMS pour les bovins,
- 0,004 € des 0,01 € appelés dans le cadre du FMS pour les ovins.

La participation 2011 est prise en charge par le Fonds Sanitaire interne à la FODSA.

III) LE FONDS SANITAIRE :

Ce fonds, interne à la FODSA, intervient pour tous les **dossiers sanitaires « collectifs »** en complément de la ligne « actions techniques » de la participation « volet sanitaire » [cf. *Tableaux Participation GDS 2011*].

A titre d'exemple, pour l'opération « Recherche d'IPI en BVD - Contrôle d'introduction Bovin » qui est un enjeu majeur pour la maîtrise du risque « clinique » vis-à-vis de cette maladie. De même, pour le dossier « Border Disease » en ovin avec le nouveau plan d'épidémiosurveillance sur « sérum et lait » concernant tous les élevages ovins.

Ce fonds est également utilisé pour tous les **dossiers sanitaires « individuels »** qui se traduisent sur les exploitations par des pertes importantes de production, d'animaux,... Il permet de participer au financement d'analyses, de frais de traitement, de visites sanitaires,... L'évaluation de l'ensemble des participations est basée sur les montants H.T.

IV) AUTRES MODALITES FINANCIERES (FONDS SANITAIRES FODSA ET AUTRES PARTICIPATIONS ...) :
(réf 2011 à titre d'information)

- Participation du **CONSEIL GÉNÉRAL** à la réalisation des prises de sang des bovins, ovins et caprins pour le suivi des prophylaxies.
- Vaccination des bovins positifs I.B.R. participation à hauteur de 4.50 €/animal.
- Analyses IBR, financement à hauteur de 75 % par le **CONSEIL GÉNÉRAL** et 25 % par la FODSA.
- Un dossier est en cours d'instruction en 2010 auprès du **CONSEIL REGIONAL** pour l'obtention d'une aide au renouvellement suite à l'élimination d'animaux positifs en IBR (plan sur 3 ans)
- Participation sur les plans « clinique » **B.V.D.** et **PARATUBERCULOSE**, 80 % des frais d'analyses et de la visite vétérinaire initiale.
- 200 € pour les bovins euthanasiés ou saisis pour cause de Paratuberculose
- 1.25 € par animal pour les contrôles introduction **B.V.D.** virologie avec une participation du Conseil Général (plus 0.35 € du GDS local).
- 100 % des frais d'analyses (élevage) **BORDER DISEASE** du protocole départemental d'épidémiosurveillance (par sondage/mélange et à un rythme biennal) et 80 % des frais d'analyses sondage de vérification « évolution virale » sur 2 à 3 classes d'âges.
+ participation sur analyses complémentaires si accord avec des opérateurs commerciaux.
- Participation du Conseil Général
- 50 % frais analyses **VISNA MAEDI** pour connaître le statut initial.
- Pour les dossiers divers (néosporose, mycoplasme, maladies abortives, F.Q., Besnoitiose, gâle (si perte clinique), participation sur frais analyses, désinfection, etc.... (sur étude dossier).
- Prêt court terme pour élimination partielle ou totale de cheptel avec renouvellement (convention CANMP). 90 % du montant total des aides à recevoir sur la valeur d'élevage des animaux, prise en charge des intérêts par la FODSA et des frais de désinfection (partie non financée par l'ÉTAT).
- Pour les éliminations partielle ou totale de cheptel effectuées sur ordre de l'Administration une expertise est programmée. Les modalités sont précisées par Arrêté Ministériel.
- La FODSA et les GDS locaux participent au financement du suivi, des frais d'analyses, des frais de traitements lors de problèmes sanitaires particuliers et graves, dans un élevage.

L'ensemble des actions sanitaire est soutenue par les collectivités, plus particulièrement.



www.cg12.fr

-- et les **COMMUNES**

de l'AVEYRON

PARTICIPATION GDS 2011

Identification et Sanitaire Bovins

Calcul CVO – Equarrissage en fonction du nombre d'UBE (Unité Bétail Equarrissage) réf. 2010	UBE	Cotisation HT
Vache ayant vêlé	1.00	1.15 €
Bovin > 30 jours n'ayant pas vêlé	0.25	0.29 €
-Opération de terrain (suivi Qualité, etc...) - Gestion administrative - Fournitures documents, identification	IPG naissance : 3.72 € net par naissance ^(a) IPG mouvement (entrée-sortie) : 0.23 € net par mouvement. <i>^(a) Une remise est appliquée pour les notifications par informatique soit - 0.36 € pour les notifications naissances et - 0.11 € pour les notifications mouvements.</i>	
-Déclaration Estives	26,52 € net	
-Boucles N98 et boucles de rebouclage - Boucles de rebouclage - Mise en conformité boucles <i>Intervention agent « agréé » si perte des 2 couples de boucles</i>	- 0,51 € HT la boucle ou 1,02 € HT le couple - Forfait = 2,85 € HT -18,95 € net (si tournée : 10 € net)	

(a) Accès à la base d'identification pour SELSO et logiciels détenteurs : 10,30 € net et abonnement SELSO IPG : 18,54 € net
Module SELSO IPG + Sanitaire = 54,56 € net

Interventions spécifiques FODSA (pour cheptels sous suivi FODSA) Intervention Agent à la demande de l'éleveur ou à la demande de la DDCSPP	
1 forfait visite	18,40 € net
Pose boucles N98 (ou R2) + Notification	0,70 € net / bovin
Pose boucles N98 (ou R2) sans notification	0,40 € net / bovin
Notification sans pose de boucles	0,40 € net / bovin
Si participation manipulation/contention (demande éleveur) pour opérations diverses (prophylaxie, IPG, interv. Vétérinaire,...)	22 € net

Sanitaire Bovins	Ateliers Laitiers 2011	Ateliers Allaitants 2011	Descriptif
FODSA	2.64 €	2.39 €	- Infrastructures, matériel, personnel,... - Logiciels informatiques, suivi qualification, statut, édition des documents... - Analyses, traitements,... - Dossiers,...
-Services généraux	0.54 €	0.54 €	
- Suivi et gestion sanitaire	1.36 €	1.36 €	
-Actions techniques	0.38 €	0.13 €	
-Fonds Sanitaires	0.36€	0.36 €	
Structures (hors FODSA) GDS local, FRGDS, FNGDS, FDGDEC	0.19 €	0.19 €	
Honoraires Vétérinaires H.T.	0.25 €	1.29 €	- Prise en charge des honoraires vétérinaires (prophylaxies et interventions diverses : protocole, visite élevage,...)
Sous total HT	3.08€	3.87 €	
-Subventions à déduire (Collectivités : Conseil Général et Communes)	- 0.37 €	- 0.51 €	
Total Net HT	2.71 €	3.36 €	
<i>(Pour rappel, tarification 2010)</i>	2.71 €	3.35 €	
FMS/CSSA	0.05 € - 0,05 € *	0.05 € - 0,05 € *	* Financement par le Fond Sanitaire interne FODSA

PARTICIPATION GDS 2011

Identification et Sanitaire Petits Ruminants

IPG Petits Ruminants 2011 et CVO (Equarrissage)	
Pour les ovins et caprins les boucles d'identification font l'objet d'un bon de commande annuelle (avec tarifs)	
Gestion IPG	25,75 € net pour l'élevage + 0,10 € net par animal
Exemple boucle électronique 1 ^{ère} identification	1,01 € HT (- 0,80 € HT subvention 1 ^{ère} identification)
Exemple boucle électronique réidentification (électronisation)	1,01 € HT (- 1,00 € HT subvention électronique)
Exemple boucle électronique + boucle conventionnelle	1,18 € HT (- 0,80 € HT subvention 1 ^{ère} identification)
Documents de circulation ovins/caprins	3,95 € HT
Forfait expédition et commande	9,48 € HT

Accès à la base d'identification pour SELSO et logiciels détenteurs : 10,30 € net et abonnement SELSO Ovins/Caprins = 8,24 € net

Calcul CVO – Equarrissage en fonction du nombre d'UBE (Unité Bétail Equarrissage) réf. 2010	UBE	Cotisation HT
Reproducteurs Ovins/Caprins > 6 mois	0.28	0.32 €
Ovins/Caprins en ateliers d'engraissement	0.03	0.031 €

Sanitaire Petits Ruminants (⁵)	Ovins 2011	Caprins 2011	Descriptif
FODSA			
-Services généraux	0.06 €	0.06 €	-Infrastructures, matériel, personnel, ... - Logiciels, suivi qualification, statut, édition documents,... - Analyses, traitements,... - Dossiers,...
- Suivi et gestion sanitaire	0.08 €	0.08 €	
-Fonds Sanitaires	0.08 €	0.07 €	
Structures (hors FODSA) GDS local, FRGDS, FNGDS, FDGDEC	0.03 €	0.03 €	
Analyses laboratoires	0,08 €	0,08 €	
Honoraires Vétérinaires H.T.	0.30 €	0.38 €	- Prise en charge des honoraires vétérinaires (prophylaxies et interventions diverses : protocole, visite élevage,...)
Sous total HT	0.63 €	0.70 €	
-Subventions à déduire (Collectivités : Conseil Général, Communes, Etat)	- 0.16 €	- 0.16 €	
Total Net HT	0.47 €	0.54 €	
<i>(Pour rappel, tarification 2010)</i>	<i>0.46 €</i>	<i>0.54 €</i>	
FMS / CSSA	0.01 € - 0,01 € *	0.01 € - 0,01 € *	* Financement par le Fond Sanitaire interne FODSA

(⁵) Pour les « petits détenteurs » de petits ruminants (< 50), la participation sanitaire est forfaitaire suivant l'effectif (Prévisionnel 2011)